



La lettre de la Sénatrice

Marie-Claude Varailas

N°2-NOVEMBRE 2020



A l'occasion de l'examen de ce Projet de Loi de Finances 2021, nous sommes de nombreux parlementaires à penser que le Gouvernement devait se saisir de ce moment pour envoyer des signes forts aux communes et à l'ensemble des collectivités territoriales ainsi qu'aux élus qui se sont particulièrement mobilisés pendant cette crise.

Ils sont, nous le savons, non seulement confrontés à des pertes de recettes fiscales, domaniales et tarifaires, mais aussi à des hausses de dépenses de fonctionnement afin d'assurer la protection de nos concitoyens et le maintien des services. Le manque de concertation vécu notamment à propos de la fermeture des commerces imposée unilatéralement a été mal ressenti pointant également le manque de directives claires et cohérentes de la part de l'Etat. Le Président de l'Association des Maires de France François BAROIN dénonce une recentralisation sans précédent depuis 1982 et ce en grande partie par la fin de toute autonomie fiscale qui place les collectivités dans une situation de dépendance financière.

La suppression de la taxe d'habitation, la nationalisation des taxes locales sur l'électricité et la baisse des impôts de production représentent 30 milliards d'euro de recettes fiscales remises en cause.

De leur côté les départements qui ne percevront plus le foncier bâti sont inquiets de la compensation prévue par l'Etat alors que dans le même temps leurs dépenses sociales explosent notamment en ce qui concerne le RSA. Certes l'Etat consacre 100 milliards au plan de relance mais si rien n'est fait pour préserver les ressources et les marges de manœuvre des communes et des EPCI, les collectivités locales qui réalisent plus de 60 % des investissements publics ne seront pas au rendez vous de cette relance.

Je salue les initiatives engagées par le Département et les intercommunalités qui, sous diverses formes, ont décidé d'accompagner les TPE, artisans, commerçants et travailleurs indépendants touchés par la crise. Plus que jamais dans cette période compliquée nous pouvons mesurer l'importance de l'échelon local.

Je souhaite aller à votre rencontre régulièrement selon un calendrier que je vous proposerai en début d'année 2021 car je considère essentiel de garder le lien de proximité qui nourrira mon action au Sénat.

Je vous assure de tout mon engagement,

Marie Claude VARAILLAS

L'actualité au Sénat

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2020

-

Le Sénat a examiné le quatrième projet de Loi de Finances rectificative de l'année 2020.

La récession sera de 11 % cette année, un niveau inédit depuis la seconde guerre mondiale. Face à la crise que nous vivons, le gouvernement n'a pas eu d'autres choix que de revoir plusieurs fois sa copie. La dette s'envole à 119,8 % du PIB.

Le coût d'un mois de confinement serait de 15 milliards d'euro.

Avec ce PLFR 4, c'est une rallonge de 20 milliards qu'a mis le Gouvernement sur la table.

Les sénateurs de gauche dont je suis ont dénoncé un PLFR 4 pas à la hauteur, pour la culture, les petits commerces, les quartiers populaires.

Nous avons rappelé que les chiffres parlent d'eux mêmes et sont énoncés par la Fondation Abbé Pierre; le nombre de personnes sans logement approche les 300 000 .

Selon le rapport du Secours Catholique, la France franchira la barre des 10 millions de pauvres en 2020.

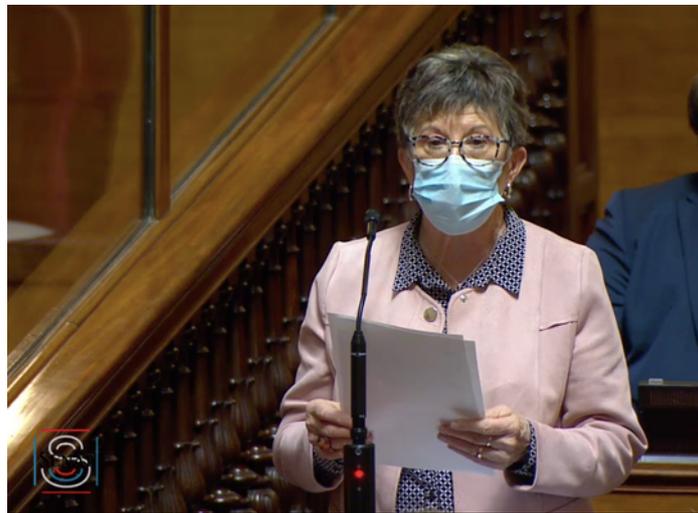
Pour le groupe CRCE auquel j'appartiens, nous avons clairement déclaré que le traitement des inégalités et de la pauvreté sont le principal échec de ce PLFR.

Il est temps de mettre à contribution les plus hauts revenus , les compagnies d'assurances et les GAFAs qui paient très peu d'impôts en France tel AMAZON qui ne déclarent quasiment aucun bénéfice en France.

Pour nos concitoyens qui s'interrogent sur qui va payer cette dette, le Ministre de l'Economie et des Finances a apporté la réponse suivante à l'Assemblée Nationale:

« Je tiens à le redire, elle devra être remboursée le moment venu par la croissance, par l'effort de responsabilité en matière de dépenses publiques et par des réformes structurelles dont la réforme des retraites ».

Ce projet de Loi de Finances Rectificative ne prend pas en compte la nécessaire solidarité et la gravité de la crise sociale. Nous n'y avons donc pas apporté notre soutien.



Question au gouvernement

-

Lutte contre les violences faites aux femmes

Ce 25 novembre, Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, j'ai interpellé le Ministre porte parole du Gouvernement, Gabriel ATTAL pour lui rappeler les engagements du Gouvernement pris pendant le Grenelle de consacrer un milliard à ce fléau.

Ce budget est dû aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. Je demande avec mon groupe l'adoption d'une loi Cadre sur les violences qui rassemblerait l'ensemble des problématiques dont le travail éducatif de prévention et d'accompagnement.

"Il est temps de mettre à contribution les plus hauts revenus , les compagnies d'assurances et les GAFAs qui paient très peu d'impôts en France tel AMAZON qui ne déclare quasiment aucun bénéfice en France.



PROJET DE LOI DE FINANCES

-

MISSION ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Je regrette que les amendements que j'ai proposés avec mon groupe aient été rejetés lors de l'examen de la partie recettes de cette Loi car il s'agissait de renforcer les recettes affectées aux politiques environnementales.

Lors de mon intervention en séance, j'ai souhaité revenir sur quelques éléments qui me semblent particulièrement significatifs du décalage entre les déclarations d'intention et le réel.

En premier lieu la question du ferroviaire, poste principal de cette thématique et structurante pour nos territoires.

La relance du rail n'est pas à la hauteur des besoins s'agissant notamment des petites lignes qui pèsent 300 millions d'euro dans ce budget alors que, selon les estimations réalisées par SNCF RÉSEAU, il conviendrait d'y affecter encore 6,4 Milliards d'ici 2028. Le soutien au fret atteindrait 250 millions d'euro sur 4 ans dans le cadre du plan de relance et 170 millions pour 2021 au titre du transport combiné. Des crédits extrêmement faibles eu égard aux besoins et à la demande.

Lorsque des milliards sont alloués à d'autres secteurs et notamment dans l'aérien et l'automobile sans aucune contreparties sociales ou environnementales, on voit clairement les priorités en matière de rééquilibrage modal.

Je considère, et, c'est ce que j'ai dit au Ministre, que la priorité doit être donnée aux transports collectifs et que l'outil SNCF doit être la cheville ouvrière de la transition écologique. Les crédits enfin pour les lignes d'aménagement du territoire sont encore en recul: ils passent de 312 millions à 293 millions, bien loin de la relance annoncée.



J'ai souhaité par ailleurs, attirer l'attention de la Ministre POMPILI sur la faiblesse des crédits destinés à la rénovation énergétique des logements qui s'inscrit pleinement dans cette politique de transition écologique. J'ai regretté la coupe continue dans l'emploi public au moment où nous avons besoin d'opérateurs efficaces et compétents pour mettre en œuvre cette démarche indissociable de la solidarité. Ce sont près de 800 postes supprimés parmi les opérateurs de l'Etat (agence de l'eau, Office de la biodiversité, l'IGN et le CEREMA).

Pour toutes ces raisons non exhaustives qui ne témoignent pas d'un changement de paradigme, j'ai au nom de mon groupe exprimé notre désaccord avec les propositions budgétaires qui de plus ne tiennent pas compte des travaux de la convention citoyenne.



INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Le 2 Décembre, le Sénat a voté pour un amendement déposé par mon groupe demandant l'abaissement temporaire, concernant les communes de moins de 2000 habitants, du seuil de participation minimal à leurs projets d'investissement le ramenant à 10 %.

Il nous est apparu important surtout en cette période qu'elles puissent participer à la relance de l'économie en accompagnant leurs entreprises et leurs artisans locaux.



RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Adoption également d'un amendement proposant de réduire les inégalités de dotations de base entre habitants des villes et de la ruralité. Une avancée pour une égalité propice à un aménagement équilibré du territoire puisque ces dotations représentent plusieurs milliards d'euros alloués chaque année aux communes.

Ce dispositif proposé permet de tenir compte aussi de l'évolution du contexte où désormais les charges de centralité ont été pour l'essentiel mutualisées à l'échelle de l'intercommunalité et que la commune, comme l'ont confirmé les confinements, est le lieu où se crée aussi des services de proximité nécessaires aux besoins des populations.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

MISSION AGRICULTURE

Pendant cette crise sanitaire les agricultrices et agriculteurs ont tenu et nourri le Pays. Dans le même temps certains secteurs ont été durement atteints par cette crise sanitaire comme les restaurateurs et les petits commerces.

L'agriculture qui satisfait pourtant un besoin essentiel ne bénéficie que de 1% du plan de relance. Les premiers de corvée, dont les agriculteurs font partie, sont les grands oubliés et nous le regrettons.

Avec une baisse de 23 millions d'euro des crédits dédiés à la modernisation et au renouvellement des exploitations, et la baisse de 4 millions d'euro en direction de nombreux opérateurs tels l'Anses, l'Agence Bio, le Gouvernement a du faire face à la colère des sénateurs de tous bords.

L'enveloppe allouée au CASDAR est amputée de 10 millions d'euro par rapport à 2020 alors même qu'elle est un levier pour accompagner la transition agroécologique de notre agriculture. Nous avons rappelé que les investissements et les accompagnements sont essentiels pour la survie de cette profession.

Ce projet de Loi budgétaire pour 2021 ne tient pas compte de l'échec de la Loi EGALIM notamment en matière de revenus des agriculteurs.

Quand aux traités de libre échange tel que le CETA qui fait courir tant de risques pour notre agriculture, nous avons une fois de plus déplorer qu'il ne soit pas soumis à ratification au Parlement dans son ensemble. Pour toutes ces raisons, nous n'avons pas voté les crédits de cette mission.



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

UNE PREMIÈRE ANNÉE DÉCEVANTE

Ce 18 Novembre avait lieu au Sénat un débat sur l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires un an après sa création.

Tous les groupes ont présenté leur point de vue dans un échange nourri.

J'ai pour ma part au nom de mon groupe CRCE, rappelé qu'un an après sa création, l'ensemble de l'activité de cette Agence n'était pas encore perceptible par les collectivités.

L'enveloppe qui lui est allouée cette année, à hauteur de 20 millions d'euro, reste très modeste au regard de l'espoir qu'elle a suscité auprès des collectivités qui en attendent de l'ingénierie et du soutien financier au moment où elles subissent de plein fouet l'affaiblissement des services de l'Etat et la fermeture des services publics de proximité.



PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2021

PAS À LA HAUTEUR DE LA CRISE QUE NOUS AFFRONTONS ET DE CE QU'ELLE RÉVÈLE

Il ne répond pas aux problèmes soulevés par les personnels soignants et non soignants des secteurs de la santé et du médico-social.

Certes, il prévoit 8 milliards d'euro du SÉGUR de la Santé et 4 milliards pour la Covid 19 mais cet abondement n'est que conjoncturel et non maintenu une fois la crise passée.

Certes 100 millions d'euro sont déconcentrés vers les Agences Régionales de Santé mais leur engagement risque encore une fois d'être purement vertical en n'associant pas les acteurs de territoires.

Les points positifs que nous avons relevés concernent le congé paternité et la création des maisons de naissance par exemple.

Néanmoins, disons le, ce budget s'inscrit dans la continuité des politiques de réduction des budgets des services publics menées depuis des années.

L'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) est inférieur une fois de plus à l'évolution des dépenses de santé, provoquant une coupe de 4 milliards pour notre système de Santé dont 800 millions pour l'hôpital.

Les revalorisations du SÉGUR de la Santé ne suffisent pas à améliorer les conditions des personnels soignants et administratifs. Choquantes même quand 50 000 agents du secteur médico social ont été exclus des augmentations salariales. Par ailleurs au lieu d'œuvrer pour un meilleur maillage de l'offre de soins dans les communes, un coup grave est porté aux centres de santé, en exigeant un conventionnement sélectif par les ARS pour toute nouvelle ouverture dans les zones sur-dotées de praticiens. Un obstacle supplémentaire pour l'ouverture de centres de santé.

Nous nous sommes donc opposés à ce budget déficient de la Sécurité Sociale pour 2021 en rappelant l'urgence d'augmenter les salaires, de revaloriser les métiers de la Santé et du médico-social et de recruter 100 000 emplois à l'hôpital, 300 000 sur 3 ans dans les EPHAD sans oublier les aides à domicile.

PERTE D'AUTONOMIE UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale porte la création d'une cinquième branche sur la dépendance.

Avec ce drame des EPHAD que nous venons de traverser, même si notre département a été un peu épargné, le Gouvernement ne peut ignorer la situation de ces établissements, le personnel en nombre insuffisant, mal rémunéré et peu reconnu.

On a trop longtemps considéré que ces métiers ne nécessitaient pas de compétences particulières et que les femmes savent naturellement s'occuper des personnes âgées.

Je considère, comme les élus de mon groupe, qu'il n'est pas nécessaire de créer une cinquième branche de la Sécurité Sociale.

L'esprit de la Sécurité Sociale créée en 1945 était bien que la branche assurance maladie prenne en charge les personnes de la naissance à la mort. A côté de cette branche assurance maladie d'origine,

nous préconisons la mise en place d'un pôle public, du national au départemental, pour la perte d'autonomie.

Il faut un statut public pour le Grand Âge et l'embauche de 100 000 personnes dans ce secteur sur 3 ans.

Ces recommandations avaient été formulées par le Ministre Philippe BAS en 2006 et sont restées lettre morte.

Comment cette cinquième branche pourrait prendre en compte l'aide à la personne quand on voit le faible financement annoncé soit 2,3 Milliards d'euro alors qu'il ressort de rapports officiels que le besoin sera de 10 milliards en 2030.

Nous considérons que l'Etat devait créer un fonds COVID 19 plutôt que de transférer à la Sécurité Sociale la charge de la dette, ce qui fait passer son déficit de 1,9 à 52,2 milliards d'euro entre 2019 et 2020.

Cette politique conduit inéluctablement à réduire les marges de manœuvre de la Sécurité Sociale en faveur de la Santé et de la dépendance.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE POUR LES ANNÉES 2020 À 2031

La Loi de programmation de la Recherche massivement rejetée par la communauté universitaire qui nous a longuement alertée, se révèle à la sortie du processus parlementaire plus inquiétante encore qu'à sa présentation en Juillet.

La programmation budgétaire est prévue sur 10 ans jusqu'en 2030. Il est évident d'en déduire que cette durée rend le projet insincère car incertain en ce sens qu'il peut engager trois majorités différentes.

Les 5 milliards d'euro annoncés par le Ministère se résumera, selon le rapporteur de la Commission des Finances du Sénat à un unique milliard une fois l'inflation neutralisée.

Par ailleurs, ce projet de Loi précarise largement les acteurs de la recherche publique par des recrutements multipliés hors statut. C'est ainsi que les établissements pourront procéder au recrutement de professeurs des Universités et d'enseignants chercheurs ne disposant pas de la qualification du Conseil National des universitaires pourtant garante d'un cadre national de recrutement.

Enfin, en permettant aux Présidents d'universités de bloquer l'application d'une décision votée en conseil national universitaire, elle contrevient au principe de séparation des pouvoirs en donnant aux directeurs d'établissements un pouvoir de contrôle de légalité dévolu à l'Etat.

Nous avons, avec une soixantaine de sénateurs, estimé nécessaire la saisine du Conseil Constitutionnel pour qu'il statue sur plusieurs de ces atteintes possibles à la Constitution vis à vis notamment du principe d'égalité d'accès à l'emploi public et de la sincérité de la Loi.



NOUS VOULONS CRÉER UN PÔLE PUBLIC DU MÉDICAMENT

Alors que le nombre de ruptures de stocks de médicaments ne cesse d'augmenter en France, mon groupe a déposé au Sénat une proposition de Loi visant à créer un pôle public du médicament afin que la France retrouve la maîtrise de la production et de la fabrication des médicaments.

Elle sera débattue en séance publique le 9 décembre.

STRATÉGIE DE VACCINATION

L'annonce récente de la découverte d'un vaccin contre la COVID 19 efficace à 90 % nous a amenés avec mon groupe à attirer l'attention du Ministre de la Santé sur la nécessité qu'il y ait assez de doses et que soit mise en place une méthode et une approche permettant d'établir un climat de confiance afin de ne laisser personne au bord de la route.

Dès à présent, il faut anticiper la diffusion du vaccin en tirant tous les enseignements des erreurs du passé et éviter les errements qui viennent d'avoir lieu avec le manque de doses du vaccin contre la grippe.

Là encore, nous préconisons la mise en place d'un pôle Public de distribution des vaccins qui garantisse la sécurité et la transparence.



Sur le terrain...



RIBERAC - 20 novembre

Avec mon collègue Serge MERILLOU, nous sommes allés à la rencontre du Maire, Nicolas PLATON, et des élus de RIBERAC le vendredi 20 Novembre .

A leur invitation, nous avons dialogué en mairie avec les représentants syndicaux des agents du centre hospitalier de RIBERAC DRONNE DOUBLE concernant l'exclusion d'une partie du Ségur de la Santé des agents de soins à domicile qui les prive des 183 € alloués aux établissements de santé et aux EPHAD.

Nous nous sommes ensuite rendus sur le site de l'abattoir en difficultés économiques après avoir perdu 70 % de son tonnage. Situation aggravée par le départ du groupe ARACADIE.

Porté par la nouvelle municipalité, un projet de modernisation et de diversification vient d'être adressé au Préfet et au Ministre interpellé par Serge MERILLOU au Sénat avec mon appui. 18 emplois sont en jeu.

Nous espérons que ce projet de modernisation trouvera une issue favorable de la part de l'Etat, dans le cadre des crédits dédiés au plan de relance.



ST ASTIER - 12 novembre

Mobilisée avec de nombreux élus d'Isle Vern Salembre, les syndicats et mon collègue Serge Mérillou pour s'opposer à la fermeture de la Trésorerie de Saint Astier.

Après celle de Mussidan, il est prévu de réduire à 5 le nombre de centres des finances publiques dans notre Département.

Je déplore cet abandon des territoires ruraux par l'État qui favorise les disparités sociales et économiques entre les territoires et creuse mécaniquement la fracture numérique.

Contact :

Permanence parlementaire:
"Espace Louis Aragon"
1, place du 8 Mai 1945
24000 Périgueux

- Téléphone: 06 33 36 06 85
- E-mail: mc.varaillas@senat.fr
- Site internet: marieclaudevaraillas.fr

